COMITE DEPARTEMENTAL DE VOLLEY-BALL SAONE ET LOIRE

CARNET DEBORD MINIBUS VITO MERCEDES





Consignes concernant la conduite du véhicule

- Respect du code de la route et conduite prudente.
- Ceintures de sécurité bouclées tout au long du trajet
- Prudence quant au gabarit du véhicule, ce n'est pas un véhicule tout terrain
- CREMPlir rigoureusement à chaque sortie le carnet de bord et le signer
- e Respect du véhicule à l'intérieur et extérieur

En cas de sinistre

Établir un constat amiable - Avertir la personne responsable de la location



Le conducteur est responsable des dégradations commises sur le véhicule, ainsi que les contraventions adressées pour non respect du code de la route